

INFORMEZ VOS SALARIÉS ET RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS D'EMPLOYEUR



VOS ATTENTES

- 1 } Garantisiez le respect de vos obligations légales.
- 2 } Encadrez les droits et les devoirs de vos salariés.
- 3 } Assurez la santé et la sécurité de vos équipes.
- 4 } Fixez les procédures à appliquer et l'échelle des sanctions.

-50 salariés

Mise en place facultative

Le règlement est une protection pour tout employeur.

Il permet :

- ▶ D'informer les salariés sur les mesures à respecter,
- ▶ De prévoir d'éventuelles sanctions,
- ▶ De préciser la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises par l'employeur en cas de non respect de celles-ci.

+50 salariés

Mise en place obligatoire*

Pour toutes les entreprises des secteurs privé ou public de plus de 50 salariés sur 12 mois consécutifs.

En cas de non-respect : amende de 750 euros pour une personne physique et de 3 750 euros pour une personne morale.

*Loi Pacte, janvier 2020

SÉCURISER MES DÉMARCHES ET PROTÉGER MES SALARIÉS

Lorsque l'effectif de notre entreprise a dépassé le seuil des 50 salariés, nous avons été confrontés à l'obligation de mettre en place un règlement intérieur. J'ai rapidement décidé de déléguer cette mission à BDO. Ainsi, je m'assure de la conformité des dispositions tout en protégeant mon entreprise et mes salariés. C'est un véritable gain de temps qui me permet d'avoir l'esprit tranquille.

Antoine PLOVIER
Dirigeant Loire-Atlantique

contact@bdo.fr
www.bdo.fr



Conformité & sérénité

Assurez le respect de vos obligations d'employeur et gagnez du temps en déléguant la mise en place de votre règlement intérieur d'entreprise.



Savoir-faire

Un réseau de juristes ou d'avocats partenaires qui sauront répondre à vos problématiques courantes relatives au droit du travail.



Actualités

Soyez informé des actualités juridiques et sociales et garantissez ainsi vos conformités légales. De l'information en continu via nos newsletters, webinars, articles de blog...

Garantissez le formalisme des démarches en déléguant la mise en place de votre règlement intérieur.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

MISE EN PLACE

- ▶ Diagnostic : identification des besoins et prise en compte des particularités et spécificités de l'activité
- ▶ Conseils juridiques
- ▶ Rédaction du règlement intérieur
- ▶ Formalités de dépôt
- ▶ Élaboration d'un éventuel calendrier

MISE À JOUR

Le règlement intérieur n'est pas figé dans le temps. Il doit évoluer en fonction de vos besoins mais également en fonction de la réglementation sociale en vigueur et des obligations légales qui pèsent sur l'employeur. Sa mise à jour se fait selon les mêmes modalités que sa mise en place.



À SAVOIR !

L'obligation d'affichage en entreprise

En tant qu'employeur, vous devez respecter le droit à l'information de vos salariés sur le lieu de travail sous peine de sanctions administratives et pénales.

Exemples d'affichages obligatoires selon l'effectif de l'entreprise :

- ▶ Interdiction de fumer et de vapoter
- ▶ Harcèlement moral et sexuel
- ▶ Coordonnées de l'inspection du travail et du médecin du travail
- ▶ Consignes de sécurité
- ▶ Horaires collectifs de travail
- ▶ Document unique d'évaluation des risques professionnels
- ▶ Etc.

contact@bdo.fr
www.bdo.fr

BDO France, SAS, est membre de BDO International Limited et appartient au réseau international BDO constitué de membres indépendants. BDO est la marque du réseau BDO et de chacun de ses membres.

Copyright © Mai 2022 BDO France. Tous droits réservés.